



ELEMENTS DE CONTEXTE

Le département du Gard n'est **pas un département aride**. Chaque année il y tombe plus de 4 milliards de mètres cubes d'eau, faisant de notre département l'un des 10 les plus arrosés de France. Le Rhône charrie quant à lui 55 milliards de m³. L'agriculture consomme environ 150 millions de m³.

Néanmoins, soumis à un régime météorologique méditerranéen, le territoire connaît des périodes de sécheresses estivales, aggravées ces dernières années par le changement climatique. 2022 l'illustre parfaitement.

Dans ce cadre, l'**irrigation raisonnée** présente historiquement sur nos territoires (depuis 2018, les efforts des agriculteurs gardois permettent chaque année une économie d'eau de 30 millions de m³), ne constitue pas un gaspillage, mais doit réellement être considérée comme de « l'eau alimentaire », indispensable pour garantir une production locale de qualité, en quantité suffisante pour assurer la souveraineté alimentaire, ainsi que la rentabilité économique des exploitations. Les productions de fruits, de légumes et désormais de vin ne peuvent s'affranchir de l'irrigation en été.

Or, depuis les années 60, hormis quelques extensions du réseau régional d'irrigation du Bas Rhône, aucun grand projet d'irrigation structurant n'a été engagé (le projet IT3C venant d'être inauguré ne couvre que 300 ha).

Le **potentiel eau du territoire** est pourtant réel, récemment démontrée par l'Etude Eau&Climat 3.0 portée par le Conseil départemental.

Il convient cependant de le traduire en solutions concrètes, équilibrées et durables, de façon à répondre à tous les usages de l'eau.

DES SOLUTIONS TECHNIQUES IDENTIFIEES

Des solutions sont identifiées pour répondre à ces enjeux, qui varient selon les territoires.

Dans les secteurs où l'accès à l'eau est compliqué, la création de **bassins de stockage** s'est développée. En Cévennes, par exemple, ces petits ouvrages de stockage hivernaux (1 500 m³ en moyenne) permettent de ne pas impacter la ressource en eau en été et maintiennent une agriculture et une vie économique locale.

Certains secteurs de la Vallée du Rhône ont organisé des **réseaux d'irrigation** à partir du fleuve. Un projet structurant de création de réseau d'irrigation pour desservir plus de 10 000 ha sur le territoire du Gard Rhodanien émerge depuis 2 ans. Si l'initiative est agricole, la volonté est d'élargir ce projet à tous les usages de l'eau. Trouver un porteur de projet et des financements, ne serait-ce que pour la phase d'étude n'est pas simple.

Le sud du territoire bénéficie du **réseau Bas Rhône Languedoc**, qui doit pouvoir être renforcé.

Aujourd'hui, d'autres secteurs du département ne disposant pas d'une ressource en eau sécurisée ont besoin de tels équipements. Certains arboriculteurs, mais aussi les viticulteurs du Piémont et des Garrigues souhaiteraient développer une irrigation d'appoint, afin d'assurer la survie de leurs cultures



Gestion de l'eau et irrigation agricole

ainsi qu'une production de qualité, lors des périodes de sécheresse de plus en plus longues et lors des épisodes caniculaires approchant ou dépassant durablement les 40°C.

UN FINANCEMENT COMPLEXE

Le financement de ces ouvrages représente une réelle difficulté.

Une ligne de **financement FEADER** le permet. Or, depuis septembre 2021 aucun appel à projet n'a été lancé. 2022 a été une année blanche, laissant les agriculteurs démunis. Un appel à projets stockage individuel très court a été ouvert en mars 2023, permettant de déposer 4 dossiers, mais il semblerait qu'il faille maintenant attendre 2024 pour connaître les nouvelles mesures et leur mise en œuvre. Alors que la problématique de l'eau est plus sensible que jamais, ceci est difficile à comprendre.

Pour la nouvelle période de programmation de financement (2023-2027), les projets s'intégreront dans le cadre du **Plan Stratégique National**. Or, l'article 74 qui régit les règles des investissements dans le domaine de l'irrigation agricole a changé et s'est durci. Ainsi, les projets concernant les économies d'eau (par exemple, modernisation ou substitution de canal gravitaire) devront se faire sans augmentation de surface irriguée (ce qui constitue un frein au développement agricole) et les projets de création ou d'extension de réseau, ainsi que les stockages, ne pourront pas se faire sur des masses d'eau dites « en état moins que bon ».

Ceci est totalement **paradoxal**, puisque c'est bien sur ces zones déficitaires que la mise en place d'une gestion raisonnée de l'eau aurait du sens, en optimisant les flux d'eau qui sont irréguliers.

La carte des masses d'eau dite « en état moins que bon », élaborée par la DREAL avec l'Agence de l'eau, comprend plusieurs cours d'eau gardois (Gardons, Tave, Rieutord et Recodier), anéantissant tout projet de stockage avec augmentation de surfaces irriguées (dont certaines installations de jeunes agriculteurs) sur ces secteurs. **L'agriculture disparaîtra progressivement** de ces territoires.

UNE REGLEMENTATION CONTRAIGNANTE

Un nouvel arrêté « prescriptions techniques plan d'eau » de juin 2021 exige désormais systématiquement pour les stockages soumis à déclaration, que les **prélèvements dans le milieu** s'arrêtent du 15 juin jusqu'à fin septembre (contre juillet-août précédemment appliqué localement). En conséquence, les stockages conçus doivent être de plus en plus volumineux pour couvrir cette période de 3 mois et demi ce qui n'est pas toujours possible au vu de la disponibilité du foncier et du fait du coût excessif que cela représente désormais.

Les **dossiers de déclaration** de prélèvement ou de plan d'eau sont par ailleurs de plus en plus complexes, les exploitants n'étant plus en capacité de les monter seuls.